

Document  
mis en distribution  
le 30 mai 2006

N° 1

---

# 13<sup>e</sup> PARLEMENT DES ENFANTS

---

---

## PROPOSITION DE LOI

*visant à informer le **consommateur** de l'**utilisation** de la **main**  
**d'œuvre infantile** dans la **fabrication** des **produits***

Élèves de la classe de CM1/ CM2 de l'école primaire publique Rouvier  
de Riez (Académie d'Aix-Marseille)

## EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

De par le monde, des centaines de millions d'enfants travaillent encore dans des conditions inacceptables proches de l'esclavage.

Nous sommes tous plus ou moins complices de cette situation car nous achetons, sans le savoir, des produits fabriqués par la main d'œuvre infantile.

Il faut que le consommateur soit informé afin qu'il puisse privilégier l'achat de produits de bonne qualité, respectueux des droits de l'enfant.

Mesdemoiselles, Messieurs les délégués juniors, pensez à sauver des enfants de l'esclavage moderne et votez pour cette loi.

## PROPOSITION DE LOI

### **Article 1<sup>er</sup>**

Il est créé un logo indiquant que le produit n'a pas été fabriqué par la main d'œuvre infantile de manière directe ou indirecte. Ce logo doit être visible de tous et compris par tous.

### **Article 2**

Les entreprises qui n'utilisent pas la main d'œuvre infantile de façon directe ou indirecte sont incitées à faire figurer ce logo sur leur produit afin d'en informer le consommateur.

### **Article 3**

Il sera créé une commission d'enquête qui aura pour mission de vérifier si le logo n'est pas utilisé de manière frauduleuse.

### **Article 4**

Toute fraude, dûment constatée par la commission, donnera lieu à une amende dont l'entreprise devra s'acquitter. Le produit de ces amendes sera remis aux organisations internationales chargées de la lutte contre le travail des enfants.